



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 OCTOBRE 2018

Membres électeurs: 52
Membres électeurs présents : 32
Pouvoirs : 4
Membres électeurs votants : 36
Vote : - Pour : 34
- Contre : 1
- Abstention : 1

Délibération N° 2018/17

**PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION – TERRITOIRES À RISQUES
IMPORTANTES D'INONDATIONS – CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL**

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU les articles L.213-7, L.566-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la gestion des risques
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU la note technique du 1^{er} février 2017 relative à la mise en œuvre du 2^e cycle de la directive inondation ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

ADOPTE

- le calendrier et le programme de travail indiquant les modalités de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondations (PGRI),
- l'addendum de l'évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI),
- la sélection des 6 territoires à risque important (TRI) pour La Réunion,

Saint-Denis, le *21 Jan 2019*
Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,